

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à 20 heures 00, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Dambenoît-lès-Colombe convoqué le 24 septembre, en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur François-Régis GRANDVOINET et de Madame Alicia DAVAL secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 10

Etaient présents : Ludovic COTIN, Christophe DUHAUT, François-Régis GRANDVOINET, Jean-Marie PHILIPPE, Valérie SEYDEL, Alain ABERARD, Antoine SARMIENTO, Quentin BEY

Etaient absent : NOEL Sylvain

Absent excusé :

Absent représenté : Céline COUTURIER par Valérie SEYDEL

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Approbation du CFU communal 2024
Affectation des résultats COMMUNAUX 2024
Budget primitif COMMUNAL 2025
Approbation CFU ASSAINISSEMENT 2024
Affectation du résultat ASSAINISSEMENT 2024
Budget primitif ASSAINISSEMENT 2025
Vote des taux des taxes locales 2025
Programme forestier 2025
Demande de subvention SIED 70

DELIBERATIONS :

01-25 Approbation du CFU communal 2024 :

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Alain ABERARD.

Le Président informe le conseil municipal que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Il sera obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1er janvier 2026.

La commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU, c'est la raison pour laquelle, il est proposé dès 2025.

Le Président explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Il présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	140 936,69	204 510,00	345 446,69
	Recettes réalisées (1)	B	4 207,40	223 124,39	227 331,79
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	185 620,00	528 593,76	714 213,76
	Dépenses réalisées (1)	E	132 035,89	195 892,96	327 928,85
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-127 828,49	27 231,43	-100 597,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	44 683,31	324 083,76	368 767,07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-83 145,18	351 315,19	268 170,01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-83 145,18	351 315,19	268 170,01

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le compte financier unique pour l'exercice 2024.

02-25 Affectation du résultat communal 2025 :

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le CFU communal de l'exercice 2024,
- considérant que conformément aux instructions M14 et M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2024 à la suite de l'adoption du CFU ;
- considérant que les résultats comptables de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		27 231.43 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		324 083.76 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		351 315.19 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<hr/>		
D Solde d'exécution d'investissement		-83 145.18 €
<hr/>		
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0.00 €
<hr/>		
Besoin de financement F	=D+E	-83 145.18 €
AFFECTATION = C	=G+H	351 315.19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		83 145.18 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		268 170.01 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

- Résultat de l'exercice : 27 231,43€
- Résultat antérieur reporté 324 083,76€
- Un excédent de fonctionnement de 351 315,19€
- Déficit en investissement de 83 145,18€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 du budget principal, telle que présentée ci-dessus

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Au compte 002 F/R « excédent antérieur reporté » du budget 2025 la somme de 268 170,01 €
- Au compte 1068 I/R « affectation de réserve en investissement » du budget 2025 la somme de 83 145,18 €

03-25 Budget primitif communal 2025 :

Le Maire présente le budget primitif 2025 équilibré comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	56 820,00	161 845,18
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 83 145,18	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	139 965,18	161 845,18
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	427 420,00	272 572,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 268 170,01
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	427 420,00	540 742,01
	TOTAL DU BUDGET (4)	567 385,18	702 587,19

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** les montants des recettes et dépenses inscrits au budget primitif 2025, soit en section de fonctionnement dépenses 427 420,00 €, fonctionnement recettes 540 742,01€ et en section d'investissement dépenses 139 965,18 €, investissement recettes 161 845,18€.
- **APPROUVE** un budget global en dépenses pour 567 385,18€ et en recettes globales pour 702 587,19€.

04-25 Approbation CFU assainissement 2024 :

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Alain ABERARD.

Le Président informe le conseil municipal que le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public.

Il sera obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1er janvier 2026.

La commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU, c'est la raison pour laquelle, il est proposé dès 2025.

Le Président explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Il présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU

COMMUNE de DAMBENOIT LES COLOMBE - ASSAINISSEMENT 58701 - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 000,00	34 500,00	64 500,00
	Recettes réalisées (1)	B	29 923,00	34 149,20	64 072,20
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	33 839,84	64 736,66	98 576,50
	Dépenses réalisées (1)	E	28 653,25	41 593,84	70 247,09
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 269,75	-7 444,64	-6 174,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 839,84	30 236,66	34 076,50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	5 109,59	22 792,02	27 901,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 109,59	22 792,02	27 901,61

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le compte financier unique pour l'exercice 2024.

05-25 Affectation du résultat assainissement 2024 :

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le CFU communal de l'exercice 2024,
- considérant que conformément aux instructions M14 et M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2024 à la suite de l'adoption du CFU ;
- considérant que les résultats comptables de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-7 444.64 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	30 236.66 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	22 792.02 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	5 109.59 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	22 792.02 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	22 792.02 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

- Résultat de l'exercice déficit de fonctionnement : -7 444,64€
- Résultat antérieur reporté : 30 236,66€
- Un excédent de fonctionnement de 22 792,02€
- Excédent en investissement de 5 109,59€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 du budget principal, telle que présentée ci-dessus

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Au compte 002 F/R « excédent antérieur reporté » du budget 2025 la somme de 22 792,02 €.
- Au compte 001 I/R « excédent antérieur reporté » du budget 2025 la somme de 5 109,59€.

06-25 Budget primitif assainissement 2025 :

Le Maire présente le budget primitif 2025 équilibré comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	54 226,02	31 434,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 22 792,02
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	54 226,02	54 226,02
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	35 032,59	29 923,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 5 109,59
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	35 032,59	35 032,59
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	89 258,61	89 258,61

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** les montants des recettes et dépenses inscrits au budget primitif 2025, soit en section de fonctionnement 54 226 ,02 €, et en section d'investissement 35 032,59 €.
- **APPROUVE** un budget global de 89 258,61 €.

07-25 Vote des taux des taxes locales 2025 :

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2024 :

- Taxe d'habitation : 10,03 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,04 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** de fixer les taux pour 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,03 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,04 %

08-25 ONF travaux sylvicoles :

Le maire présente le programme forestier 2025 proposé par l'ONF ainsi que les différents devis (Ambert Gilles et Sylvain Lamboley)

- A. Dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements parcelle 60r
- B. Cloisonnement sylvicoles : maintenance mécanisée parcelle 60r, 36r
- C. Travaux préalable à la régénération, broyage : parcelle 36r
- D. Régénération par plantation : parcelle 36r
- E. Dégagement naturelle des régénérations naturelles avec création de cloisonnements : parcelle 36r
- Intervention en futaie irrégulière : parcelle 29r
- Travaux de maintenance (entretien parcellaire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise AMBERT Gilles pour le dégagement manuel
- **APPROUVE** le devis de l'entreprise LAMBOLEY Sylvain pour le cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée parcelle 60r et 36r
- **APPROUVE** les travaux de maintenance réalisés par le service travaux de l'ONF

09-25 Demande de financement SIED 70 pour l'extension de l'éclairage rue du Mouliney/Colombe/Goutte/Corne :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'extension de l'installation communale de l'éclairage public rue du Mouliney, rue de Colombe, rue de la Goutte et rue de la Corne.

Les travaux envisagés par l'entreprise Haefeli consiste :

- Fourniture et pose d'une lanterne d'éclairage public sur poteau ou façade en Bi-puissance 40/20 watt LED
- Raccordement du réseau d'éclairage public
- Câble 3G6
- Pose de gaines y compris terrassements, remblais de la fouille
- Fourniture et pose 1 mat

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une aide financière auprès du SIED 70 pour la réalisation de ces travaux qui s'élève à 4550 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le maire
- AUTORISE le maire à demander une aide financière auprès du SIED70 pour le programme des travaux
- S'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires